

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 43 (1972)
Heft: 5

Artikel: L'évolution des subventions fédérales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est impossible de faire supporter à une assurance facultative dont le financement repose en majeure partie sur les assurés eux-mêmes les charges que veut lui imposer le projet de la Commission fédérale d'experts. C'est pourquoi les caisses maladie n'ont pu se rallier à ce projet et ont réclamé, dans un contreprojet, l'introduction de l'obligation aussi bien pour l'assurance des soins ambulatoires que pour l'assurance des soins hospitaliers.

L'évolution des subventions fédérales

Le Bureau fédéral de statistique publie, dans le 473^e fascicule des « Statistiques de la Suisse », des données détaillées sur les subventions accordées par la Confédération en 1970. La délimitation des subventions fédérales considérées est la même que les années précédentes. Ne sont pas prises en considération les contributions de la Confédération à ses « propres œuvres sociales » (AVS, AI, prestations complémentaires) et aux « entreprises exécutées en communauté » (routes nationales).

Comparaison avec les années précédentes

Depuis 1963, le taux d'accroissement du montant des subventions fédérales avait oscillé chaque année entre 13,1 – 19,4 % ; cette très forte progression a pu être sensiblement ralentie en 1969 et 1970, grâce à une diminution des subsides dans le secteur agricole. Avec 3,7 % en 1970, l'augmentation a même été inférieure au taux de renchérissement. Malgré cela, on constate que la somme des subventions a triplé entre 1960 et 1970, comme il ressort du tableau suivant :

Année	Subventions en millions de francs	Augmentation par rapport à l'année précédente	
		en millions de francs	en %
1960	679	60,5	9,8
1961	758	78,9	11,6
1962	774	16,2	2,1
1963	913	138,5	17,9
1964	1066	153,5	16,8
1965	1228	162,2	15,2
1966	1390	161,4	13,1
1967	1603	213,0	15,3
1968	1913	310,5	19,4
1969	1964	51,2	2,7
1970	2037	72,9	3,7

La modeste progression des subventions intervenue en 1970 apparaît sous un jour d'autant plus favorable qu'une cinquantaine de dispositions fédérales relatives à la politique des subventions sont entrées en vigueur cette année-là.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) (066) 66 11 41
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés 80 lits - douche - bains - radio et télévision - tennis Membre de la Chaîne des rôtisseurs	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 41 25 46

202/B

Loterie SEVA

1 x 120'000

1 x 10'000

1 x 5'000

1 x 1'000

Tirage 22 juin

1611

Répartition fonctionnelle

La répartition des subventions fédérales d'après leurs buts a évolué de la manière suivante par rapport à l'année précédente :

But	Subventions 1970 en millions de francs	Variation par rapport à 1969 en millions de francs
Agriculture	719,3	— 62,2
Hygiène publique	356,5	+ 30,1
Transports, communications	296,8	+ 36,8
Enseignement et recherche	274,8	+ 4,9
Protection civile	88,4	+ 8,8
Oeuvres d'entraide internationales	79,6	+ 9,8
Réd. coût vie, construction de loge- ments, assistance	65,8	+ 5,0
Correction et protection des eaux	57,1	+ 10,0
Sylviculture	31,6	+ 4,5
Culture et beaux-arts	21,8	+ 2,7
Autres	45,6	+ 22,5
	<u>2037,3</u>	<u>+ 72,9</u>

La part la plus importante dans les subventions fédérales reste celle de l'agriculture ; cette part est toutefois revenue à un niveau plus supportable après les records atteints durant les années soixante. En outre, les 719,3 millions de francs qui ont été alloués dans ce domaine (cette somme comprend également les contributions en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en blé et les subsides destinés à des fins de santé publique, d'un montant de 130 millions de francs dans l'ensemble) sont partiellement contrebalancés par des recettes à affectation spéciale s'élevant à 280 millions de francs, de sorte que la caisse fédérale a supporté un montant net de quelque 310 millions de francs.

Les subventions pour l'hygiène publique ont contribué de s'accroître. Les subsides pour les transports et communications accusent également une progression supérieure à la moyenne et ont dépassé les subventions pour l'enseignement et la recherche. C'est avant tout le trafic routier qui a absorbé davantage de ressources ; des recettes supplémentaires ont toutefois été fournies par les droits sur les carburants.

L'augmentation relative la plus importante est enregistrée par des groupes de subventions qui absorbaient jusqu'ici des ressources plutôt modestes. C'est ainsi que la somme affectée au groupe « industrie, artisanat, commerce » est passé de 5,2 à 11,9 millions de francs par suite de l'accroissement de 5 millions de francs du subside accordé à l'Office national suisse du tourisme. Les contributions aux dépenses pour la protection des eaux ont augmenté de 10 millions de francs pour atteindre 36 millions de francs. Les subventions allouées à la protection civile se sont accrues de 8,8 millions de francs ou de 11 %. Les subsides accordés aux établissements pour l'exécution des peines et aux maisons d'éducation ont doublé, passant de 11 à 22 millions de francs ; d'autre part, la participation de la Confédération (5 millions de francs) aux

frais que les organismes internationaux imposent au canton de Genève apparaît pour la première fois. Quant aux subventions allouées aux œuvres d'entraide et institutions internationales, elles ont augmenté de 10 millions de francs pour atteindre 80 millions de francs.

Destinataires des subventions fédérales

Deux cinquièmes des subventions fédérales vont aux cantons, soit pour leurs propres besoins, soit pour les transmettre à des tiers, alors que le reste est versé directement à des personnes physiques ou morales. La part des contributions directes est tombée de 61,5 à 59,2 %, ce qui doit être imputé à la diminution des subventions pour l'agriculture. Sur les 1,2 milliard de francs versés directement à des tiers, 506 millions de francs l'ont été pour l'agriculture et 345 millions de francs pour l'hygiène publique et l'assistance.

En 1970, 830 millions de francs ont été versés aux caisses cantonales, soit 73 millions de francs de plus que l'année précédente ; ces subventions ont en majeure partie été réparties en fonction de la capacité financière des cantons. La répartition cantonale des subventions par habitant est instructive. En 1970, la moyenne suisse s'est établie à 169 fr. 40 (contre 159 fr. 60 en 1969) mais, comme le montre le tableau suivant, les écarts par rapport à la moyenne peuvent être très importants :

Subventions fédérales attribuées en 1970, aux cantons, en francs par habitant

Cantons à faible capacité financière		Cantons à capacité financière moyenne		Cantons à forte capacité financière	
GR	649	AR	226	GE	173
VS	416	VD	204	BL	109
AI	350	BE	173	BS	108
OW	298	NW	159	AG	101
FR	285	TI	156	ZH	98
UR	258	SG	148	ZG	93
SZ	240	TG	144		
LU	148	NE	139		
		GL	139		
		SH	107		
		SO	101		

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
 Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
 Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79
 Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
 Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
 Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86
 Bulletin : 25 - 102 13
 Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50